

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version en date du 13 août 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande de services d'hébergement de serveurs privés virtuels, de serveurs de jeux et, le cas échéant, de prestations associées conclue avec NR Consulting SAS. Elles définissent les conditions dans lesquelles la Société fournit ses services au Client, qu'il agisse en qualité de consommateur, de non-professionnel ou de professionnel. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 1 – Modalités de paiement

Tout paiement donnera lieu à une facture à en-tête établie par la Société comportant l'ensemble des indications légales en vigueur. Le paiement anticipé ne donne droit à aucun escompte.

Le paiement pourra s'effectuer par le client selon les manières suivantes :

- Paiement en ligne via carte bancaire
- Paiement par chèque bancaire
- Paiement en espèce
- Paiement par virement bancaire

Note : dans le cas où le client est un professionnel, seuls les paiements par carte bancaire, chèque ou virement sont acceptés.

Le paiement se fera au plus tard à la date indiquée sur la facture, et à défaut sous un délais de trente (30) jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, est appliqué automatiquement un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, taux pleinement appliqué aux sommes restantes dues, jusqu'au paiement intégral du principal et des intérêts.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'ajoute, d'un montant de quarante (40) euros par facture impayée en tout ou partie.

Article 2 – Droit de rétractation

Lorsque le Client a la qualité de consommateur et demande expressément que l'exécution du Service commence avant l'expiration du délai légal de rétractation, il reconnaît que son droit de rétractation pourra être perdu dans les conditions prévues par le Code de la consommation, dès lors que le Service aura été pleinement exécuté avant la fin de ce délai et que le Client aura donné son accord préalable exprès ainsi que sa renonciation expresse à son droit de rétractation dans les cas autorisés par la loi.

Article 3 – Responsabilité

La Société est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre des normes en vigueur.

Toutefois, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'Usager, soit à un cas de force majeure.

Article 4 – Juridiction compétente et loi applicable

La compétence des litiges est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris (France).

La loi applicable est la loi française.